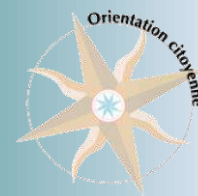


Fiche Informatrice



Le logement : faire face aux attitudes discriminatoires, aux préjugés et stéréotypes négatifs

Séquence formative N°14

FAIRE FACE AUX ATTITUDES DISCRIMINATOIRES

La loi belge interdit la discrimination. *On parle de discrimination lorsqu'une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre personne dans une situation comparable et que cela ne se justifie pas.* Dans l'accès au logement, la discrimination peut prendre différentes formes. Elle peut être exprimée *de manière explicite ou de manière implicite.* La discrimination peut également apparaître à différents moments du processus de location ou de l'achat : au téléphone, lors de la visite, après la visite, dans le contenu d'une annonce, etc.

Unia a publié une brochure¹ qui donne quelques pistes pour y faire face. En voici un extrait :

AU TÉLÉPHONE

Préparez vos questions, essayez de recueillir au téléphone le maximum d'éléments sur le bien. Lors de ce premier contact, restez concentré.e sur des questions objectives et sur les aspects positifs de votre candidature et montrez votre intérêt pour le bien. Il n'est pas nécessaire à ce stade-ci d'entrer dans des détails relatifs à votre situation personnelle.



En cas de refus sur base d'informations contradictoires et douteuses, demandez à une connaissance, qui n'a pas de caractéristiques pouvant être un motif de discrimination (par exemple, un accent), de rappeler. Si cette personne obtient un rendez-vous, appelez à nouveau ou mieux envoyez un email. En effet, entre-temps, il se peut qu'un changement important soit intervenu. Si le refus persiste, le second appel aidera à conforter vos soupçons. Si vous êtes à nouveau refusé.e sans motifs légitimes ou pour des motifs explicitement discriminatoires, contactez le Centre ou tout autre service spécialisé.

Cependant, l'interdiction légale de la discrimination ne suffit pas à la supprimer. Si l'on tient compte de ce fait et du manque de logements à prix abordables, on comprend aisément que trouver une maison ou un appartement d'un bon rapport qualité/prix peut s'avérer très difficile. Voyons alors quels conseils on peut apporter aux personnes migrantes afin de les y aider.

¹ Unia (2007). *La discrimination au logement – Comment réagir ?* – Brochure disponible sur le site d'Unia (www.unia.be) ou dans notre Bibliothèque web.

FAIRE FACE AUX PRÉJUGÉS ET STÉRÉOTYPES NÉGATIFS

Tout d'abord, il convient de se méfier d'un.e propriétaire qui refuse de signer un contrat en bonne et due forme et exige une caution versée en espèces. Il est aussi important de ne pas louer des espaces insalubres et dangereux.

Ensuite, un moment important est l'obtention d'un rendez-vous. Certain.es propriétaires ferment la porte à tout dialogue dès qu'ils et elles entendent un accent ou un nom de consonance étrangère. D'autres, par contre, donnent quelques signes d'ouverture.

Un « truc » qui marche de temps à autre. Certaines personnes migrantes font appel à une connaissance autochtone qui donne le coup de fil au ou à la propriétaire : *« Bonjour, je m'appelle ... et je vous téléphone pour l'appartement (ou la maison) à louer. Ce n'est pas pour moi mais pour une amie (un ami) qui est très fiable mais qui éprouve des difficultés à trouver un logement parce qu'elle (il) porte un nom étranger. Vous comprenez, les propriétaires sont inquiets. Ils préfèrent dire que c'est déjà loué plutôt que de se trouver devant la personne et puis trouver des raisons pour refuser. Cette amie (Cet ami) a des revenus, etc. ».*

On l'aura compris, il s'agit avant tout de rassurer le ou la propriétaire. Il ou elle peut avoir des préjugés négatifs contre les personnes étrangères qui ne reposent sur aucun élément concret mais il est aussi possible qu'il ou elle ait eu une mauvaise expérience avec un.e locataire d'une nationalité X et qu'il en déduise abusivement que toutes les personnes venant de ce pays, voire du continent, ne sont pas fiables.

Pour discuter avec le ou la propriétaire, il est bon de connaître ses obligations et de se mettre dans sa peau. Pour ce faire, nous invitons les personnes en recherche de logement à se poser la question suivante : si j'étais un.e propriétaire intègre et sérieux.se, qu'est-ce que j'exigerais de mes locataires ? Il y a de fortes probabilités pour que la réponse donnée soit proche de celle que pourrait apporter le ou la propriétaire : prendre soin du bien loué, payer le loyer à temps, respecter le voisinage, etc. À partir de là, il est alors possible de comprendre les inquiétudes du ou de la propriétaire et de se dire que s'il ou elle a des préjugés négatifs ce n'est pas parce qu'il ou elle est foncièrement raciste ou xénophobe mais tout simplement parce qu'il ou elle n'a pas confiance.

La réflexion proposée dans la Séquence formative 14 des AOC doit permettre d'identifier les besoins des propriétaires et de trouver les arguments qui les rassureront : fournir la preuve de ses revenus, expliquer le désir d'avoir des bonnes relations avec le voisinage ou fournir des lettres de recommandation, montrer que l'on connaît ses obligations...

Bien sûr, pour que de tels arguments aient une efficacité, le postulant ou la postulante locataire doit être congruent.e : ses propos doivent refléter ce qu'il ou elle pense réellement.

Précisons que faire preuve de flexibilité et d'une capacité d'aller au-delà des propos parfois blessants de son interlocuteur.trice, pour l'amener à exprimer les raisons de ses réticences et préjugés (ses besoins), ne signifie pas qu'il faille tout accepter ou endurer.